L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 32 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 21 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON DEMANDE.—Une bonne cuisinière. Aussi une femme de chambre de premier ordre. Une et autre bien recommandées. S'adresser 407 Esplanade. 30 jan—3f

A LOUER.

A louer, 1er et 2e—4 grandes chambres, 4 petites et cabinet. $35 par mois.—73 Ste-Anne. 16jan—7f

A VENDRE

A VENDRE—Jolie maison neuve à deux locations, rue Prieur entre Columbus et Laharpe. 21 janv.—1 som.

A vendre—Pour cause de départ de la ville une confiserie des premier ordre avec bar, située dans un quartier central. S'adresser à James J. Reiss & Co., 93 et 95 rue Decatur. 20 jan—3f

A VENDRE—A bon marché, de forts chevaux de trait. S'adresser au Pr. Lacroix, 138 Nord Remparts. 15 janv—1 som

A VENDRE—Un café faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Bassin. 14jan—6f

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vaches laitières en cette ville, maison couverte en ardoises avec 4 grandes chambres, salle, cuisine, grande cour, porte, jolie cabane pour cochons et remis pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence est située sur grande terraine. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Peter Butz vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,790.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Peter Butz et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. Cohn, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21jan—21,26,30

Succession de John M. Gould et de sa femme décédée Ann H. Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 19,841—Division D.—Attendu que John F. Gould a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Pierre Michel décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 jan—12,16,21

Succession de Moses Mannasses.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 19,243—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isidore Mannasses administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16jan—16 21 25

Succession de R. H. Early.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,114—Division C. Attendu que George M. Early Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu R. H. Early, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 jan 14 19 23

Successions de Lucien Léopold Leblanc et Josephine Thomas, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,213.—Division D.—Attendu que Paul Joseph Leblanc a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Joséphine Thomas, femme de Lucien Léopold Leblanc, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 jan—18 22 27

Succession de Auguste Honoré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,749—Division H.—Attendu que Mme Veuve Auguste Honoré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Honoré décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 jan—16 21 27

Successions de John Keller et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 18,517 et 19,021—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Ricks exécuteur et liteur testamentaire de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 jan—12 16 21

Succession de Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,934—Division E.—Attendu que P. S. Witz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 jan—13 19 22

Succession de John Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 12,066—Division B.—Attendu que P. S. Witz Jr. administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Reilly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18jan—18 22 27

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

Messrs. J. C. AYER & Co.,

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un frottement incommodant, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux extraordinaire ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente, de me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devrez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le sus cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et toutes les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et délabré.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six fiacons pour $5.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN

—Et—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

GROS LOT

$150,000

A
L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000
1000 Lots de...	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à.....		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages de la dite direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, tout porteur annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux de nos compatriotes sur lesquels ils jouent.

BUREAUX ET ATELIERS :

73 - CHARTRES - 73

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....	$12 00
Six mois.....	6 00
Trois mois.....	3 00
Un mois.....	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....	$3 00
Six mois.....	1 50
Quatre mois.....	1 00
Trois mois.....	75

On s'abonne à la semaine aux les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS :

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, meubles, effets mobiliers, etc.

Mme Ann Nelson vs John S. Sombrada.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,133.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 29 janvier 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de groceries assortis, vins, liqueurs, ainsi qu'un lot de meubles, installations, effets mobiliers et autres, etc., maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18,22,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 19,774.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'lot borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan dressé par George T. Dumas, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé, pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Félix Grima, alors notaire en cette ville, ledit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt-trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit lot qui y appartient du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.

Ensuite, onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces de parterre de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrel et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et a été transmise à Abraham Levi, le même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Nunez, et leurs enfants Horace J. Levi, Calixte Nunez, Emanuel, M. Lavisi Esther Levi; et en vertu de divers actes passés pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 21 octobre, 1878, et le 5 mars, 1879, et du décès de Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25 —fev 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Blanc et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,013—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, le MARDI, 8 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Cinq terraines dans le troisième district de cette ville, dans le dit district, bornés par les rues Claiborne, Annette, St-Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St Bernard, dont No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1858, et déposé au bureau de A. Claiborne, comme plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurant chacun trente deux pieds de façade rue St-Jean-Baptiste ou Robertson, sur quatre-vingt pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurant chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St-Jean Baptiste ou Robertson sur quatre-vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, mesurant entre lignes parallèles et parallèles, comme ci-dessus, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, droits, circonstances et dépendances qui y appartiennent.

Les susdits terrains sont vendus séparément. Sur le terrain trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées aux plus offrant et dernier enchérisseur, moyennant pour ce qu'elles rapporteront à dûment mode de crédit, les acquéreurs fournissant des billets avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur chaque propriété, jusqu'à parfait paiement et final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et payer en compte la leur portion du montant de l'annonce des frais du shérif, ceux du greffier etc., montant en tout à environ quatre cent soixante dix dollars ($470) et en plus leur proportion des droits de l'Etat de paroisse et municipaux dus sur les dites propriétés, se montant en tout à environ huit cent cinquante dollars ($850).

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25 29—fev 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un établissement de marbrier.

Benjamin S. Story vs James Hagan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,845.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 29 janvier 1887 à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pierres de marbre de tombe, cinquante deux pieds de lattes, environ 40 de marbre 3 grandes plaques de marbre 5 monteaux de cheminées de marbre et 100 pieds environ de marbres de diverses dimensions, cette liste est susceptible d'être enregistrée en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18 22 25 29

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dauphines, près du Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiel

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 4 oct—1 an

Nous recevons en ce moment
10,000 Bruhls
CHARBON "RAYMOND,"
Kanawha, Va.
Ce charbon est incomparable pour l'usage de famille ; il ne consume en cendres. Ne pétille pas et conserve la braise du jour au lendemain. Essayer le. 50 le baril.
Tremoulet & Cie.,
11 jan— No. 30 rue Carondelet.

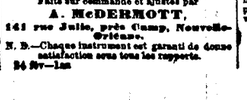

Bandages, Herniaires, Brodelles, Suspensoirs pour Pubdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
141 rue Julie, près Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donne satisfaction sera tous les rapports.
24 fev—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen vs William Q. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 janvier 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., actuellement dans mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14janv—14,19,22,25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin H. Forman vs Henry A. Boudousquié et Mme Julia Boudousquié, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une ancienne portion de terre dans l'île No 594 comprise par les rues Conti, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes de profondeur de façade à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante onze pieds de profondeur et de façade à chacune des rues Murat et Olympia à la ligne de fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante onze pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hanslinger vs Henry A. Antz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,922.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Premièrement—Un certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Derbigny, Elysian Fields et Pery et Peritoire et Dauphine ou Dauphin, lot 9, 19 et 20, sur un plan dressé par A. Kiehl et Weaver, voyer, et déposé dans le bureau de L. K. Kenney en notaire.

Le lot No 9 mesure 30 pieds de façade à la rue Pery et 30 pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots 19 et 20 sont joints à l'autre et mesurent chacun trente pieds de façade à la rue Pery et 30 pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Pour la première propriété—Le comptant, un montant suffisant pour payer la prorogation du certain billet à ordre tiré par le débiteur à son propre ordre et par lui endossé pour de sept cent huitante piastres (780 piastres) et payable dans six mois de la date du présent avec intérêt au taux de 8 (0) par an à date jusqu'à parfait paiement et, à défaut de paiement, le dit vendeur rentrera dans la propriété dépitée du dite présente vente et le dit acquéreur abandonnera tous droits à la dite